

## En rentrant d'une soirée en compagnie de ses amis Il se fait tuer au cours d'une bagarre

COE  
Libreville/Gabon

ILS sont quatre Gabonais actuellement aux mains de la Police d'investigations judiciaires (Pij) : Landry Gaël Mbazaboua, 21 ans, A.S.M., 17 ans, Dan Ossase Etoughe, 18 ans, et Manuel Asseko Essono alias "Kenya", 18 ans. Ils seraient coupables de coups ayant entraîné la mort de Ndumbe Ousmane, Camerounais de 35 ans, dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier, au quartier Venez-Voir, dans le 3e arrondissement de Libreville. De source autorisée, Ndumbe Ousmane et deux

de ses amis rentrent d'une soirée passée chez une de leurs connaissances. Ils empruntent la voie qui mène au quartier Venez-Voir, et croisent sur leur chemin Manuel Asseko Essono et ses amis. Une rencontre qui va vite tourner au cauchemar puisque, l'un des membres du groupe intime l'ordre au défunt de fouiller ses poches et lui remettre tout ce qu'il possède. Mais l'homme ne se laisse pas compter et résiste. Une altercation éclate entre les deux groupes. Pour montrer à ses adversaires de quel bois il se chauffe, Ndumbe Ousmane, le plus visé, s'occupe de l'un des agresseurs qu'il plaque au sol et le roue de coups. Convaincu qu'il a fa-



Photo : COE

Manuel Asseko Essono (extrême droite) et sa bande seront déferés lundi devant le parquet de Libreville pour meurtre.

faire à une force de la nature, Asseko décide de porter secours à son ami en difficulté, mais en s'armant d'un couteau appartenant à Landry Gaël Mbazaboua. Il surprend le Camerounais à qui il assène cinq coups : à la tête, à l'épaule droite, aux flancs gauche et droit

avec perforation d'un poumon et un dernier coup sur l'omoplate gauche, selon les conclusions du rapport d'autopsie établi par la suite. Entre-temps, ayant constaté que la victime saigne abondamment et ne réagit plus, les quatre

agresseurs prennent la fuite, abandonnant Ndumbe Ousmane et ses amis sauvagement molestés, à leur triste sort. Face à la gravité de l'état de santé de Ndumbe Ousmane, les deux compagnons du Camerounais l'évacuent au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), où il rend l'âme. Une fois saisis de cette agression mortelle, les éléments de la police judiciaire (PJ) se lancent, dès le lendemain, aux trousses de la bande, qu'ils neutralisent par la suite. Seul Manuel Asseko Essono, qui habite le PK6, échappe à la rafle. Informé de l'arrestation de ses comparses, le jeune homme se serait déjà réfugié à Oyem, dans la

province du Woleu-Ntem, avec pour objectif de se réfugier en Guinée-Équatoriale pour échapper à la rigueur de la justice gabonaise. Malheureusement, sa cavale a été de courte durée puisqu'il a été arrêté, le 1er novembre dernier, par les gendarmes en poste à la brigade d'Akam-Essatouk, alors qu'il tentait de mettre son plan à exécution. Dans ses effets, les pandores retrouvent l'arme du crime soigneusement dissimulée. C'est jeudi qu'il est remis aux agents de la Pij chargés de l'enquête. Le quatuor étant désormais au complet, lundi prochain, il sera présenté devant le parquet de Libreville.

## Après leur sit-in au domicile du président d'Akanda FC

### Trois joueurs entendus par le procureur de la République

F-K-O.M  
Libreville/Gabon

Vladimir Aworet, Rodrigue Moundounga et Erwin Nguéma Ondo, tous internationaux gabonais, ont été convoqués et entendus hier matin, par le procureur de la République. Le président d'Akanda FC, Frédéric Gassita, a porté plainte contre les intéressés pour "violation de la vie privée et perturbation des entraînements".

LE mouvement de grève lancé le mois dernier par les joueurs d'Akanda FC, qui réclament plusieurs mois d'impayés de salaires auprès de leur club employeur, est en train de prendre une autre tournure. En effet, mardi dernier, Rodrigue Moundounga, Erwin Nguéma Ondo et Vladimir Aworet ont été convoqués par le procureur de la République, Steeve Ndong Essame Ndong, pour s'expliquer sur les raisons de leur mouvement d'humeur ob-



Photo : Kennedy ONDO MBA

Vladimir Aworet (d), Rodrigue Moundounga (c) et Erwin Nguéma Ondo au sortir de l'audition. Photo du milieu : Judave Mbomba Ikangala : "Nous condamnons l'acte d'intimidation des responsables d'Akanda FC". Photo de droite : Plusieurs joueurs du National-Foot 1 et 2 étaient au tribunal par solidarité avec leurs collègues.

servé devant le domicile du président du club d'Akanda FC, Frédéric Gassita. Puis, au sujet de la rixe intervenue le vendredi 28 octobre au "Ballon d'Or" entre certains membres du staff technique d'Akanda FC. Ce jour-là, rappelle-t-on, les joueurs grévistes, constatant que leur revendication n'était pas satisfaite, s'étaient rendus au Ballon d'Or pour empêcher la séance d'entraînement qui devait se tenir dans ce complexe sportif privé. Hier, en matinée, les trois joueurs qui ont déferé à la convocation du magistrat, ont donc été entendus parce dernier. Au sortir de

cette audition, Erwin Nguéma Ondo, s'est expliqué en ces termes : « C'est le président d'Akanda FC qui a porté plainte contre nous chez le procureur de la République, pour violation de son domicile et de sa vie privée, suite aux nombreux sit-in que nous avons observés chez lui pour réclamer simplement notre argent. Ainsi, le procureur nous a prodigué des conseils. En nous demandant de ne plus aller faire grève chez le président du club, et d'utiliser d'autres voies plus légales. » Le joueur ajoute qu'ils ont relaté au premier responsable du parquet de Libreville, les raisons de leurs

manifestations à l'entrée du domicile de leur employeur. « C'est parce que le président d'Akanda FC ne prête pas attention à nos revendications légitimes. Il a préféré nous remettre sept millions, le 13 octobre dernier, à partager entre 27 joueurs, alors qu'il nous doit des millions de francs », révèle l'ancien défenseur de l'US Bitam. Me Angoue Ntoutoume, avocat de Rodrigue Moundounga, qui a assisté à l'audition au bureau du procureur, a également prodigué quelques conseils aux trois joueurs, tout en leur indiquant la conduite à tenir : « Évitez d'aller observer des piquets



Photo : Kennedy ONDO MBA

de grève chez le responsable du club car, vous n'êtes pas constitués en syndicat. Les responsables du club ont dit qu'ils allaient vous payer aujourd'hui (hier, ndlr). Alors, attendez. Si cela n'est pas fait, ne réagissez pas. Nous allons procéder à une mise en demeure de huit jours aux dirigeants d'Akanda FC, afin qu'ils nous donnent des propositions concrètes sur votre situation. Pour ce faire, je vais entrer en contact avec mon collègue qui travaille avec l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon, pour voir comment nous pouvons régler ce problème. »

Le coordonnateur général adjoint de l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (ANFPG), Judave Mbomba Ikangala, s'est dit indigné du comportement des responsables d'Akanda FC : « Les joueurs veulent une solution à l'amiable. Mais nous sommes offusqués de la réaction des responsables akandais qui procèdent malheureusement par des actes d'intimidations », a-t-il déclaré. Avant de prodiguer, lui aussi, quelques conseils à l'ensemble des joueurs venus soutenir leurs collègues d'Akanda FC au Palais de justice de Libreville.

## Lutte anti-braconnage

### Deux présumés trafiquants d'ivoire interpellés

AEE  
Libreville/Gabon

DEUX Gabonais, Donald Destin Nenangoye, transporteur routier et Eroïne Ipedissi, jardiner au ministère de l'Agriculture, présumés trafiquants d'ivoire, sont tombés, mardi dernier, dans les filets de la police d'investigations judiciaires (Pij). C'était au cours d'une opération menée au quartier Louis, dans le premier arrondissement de Libreville, à la suite d'une

plainte des Eaux et Forêts et de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice. Ils avaient en leur possession 15 kg d'ivoire, qu'ils s'approprièrent à livrer à un certain Ibrahim, un de leurs "gros clients", disent-ils. Selon un membre de l'ONG, les deux individus seraient dans leur collimateur depuis un certain temps. Car, déclare-t-il, des informations de sources sûres leur étaient parvenues, selon lesquelles ils se livraient à une commercialisation de pointes d'ivoire, en provenance de l'intérieur du pays. Aussi, l'ONG a-t-elle



Photo : AEE

Donald Destin Nenangoye et son présumé complice Eroïne Ipedissi (photo de droite), dans les locaux de la police avant transfert à Gros-Bouquet.

décidé avec le concours du ministère des Eaux et Fo-



Photo : AEE

rêts et de la Police d'investigation judiciaire, de met-

tre un terme à cette activité illégale. Un dispositif a donc été mis en place par la police pour surprendre les deux individus en flagrant délit. Leur piège a bien fonctionné puisque, dans la nuit de mardi dernier, les policiers, bien au fait de la transaction qui allait s'opérer à Louis, se sont mis en embuscade. Comme il fallait s'y attendre, Nenangoye et Ipedissi se présentent au lieu du rendez-vous avec un sac dans lequel est soigneusement dissimulée la "marchandise". Malheureusement pour eux, ils

sont cueillis avant même d'avoir procédé à la transaction avec le supposé "client". Les deux hommes ont été présentés, hier, devant le procureur de la République de Libreville qui les a aussitôt placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet. Cependant, deux questions s'imposent : pourquoi les policiers n'ont-ils pas attendu que le contact avec le client soit établi, pour que tous soient interpellés ? A-t-on cherché à protéger l'acheteur ?